



# **Guide pour les adultes observant et participant à une Session du Comité des Droits de l'Enfant**

## À propos de Child Rights Connect

**Child Rights Connect est un réseau international d'organisations non-gouvernementales (ONG)** qui milite pour que les enfants puissent jouir de leurs droits, et qui donne les moyens aux défenseurs des droits de l'enfant, dont les enfants, les ONG, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les médiateurs, de s'impliquer efficacement avec le Comité des Droits de l'Enfant (le Comité).

Depuis notre création il y a plus de 30 ans, nous avons assisté et aidé des défenseurs des droits de l'enfant de tous les pays du monde pour faire en sorte que le travail du Comité permette d'obtenir des changements sur le terrain pour les enfants. Notre expérience de longue date et notre partenariat unique avec le Comité et son Secrétariat, qui fait partie du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a fait de nous leur point central pour la participation des défenseurs des droits de l'enfant dans le travail du Comité.

## Comment utiliser ce Guide

Ce Guide a été développé par Child Rights Connect pour aider ceux qui observent et s'engagent dans une session du Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU.

Il contient des informations pratiques pour être bien préparé pour la session et savoir comment agir.

Ce guide complète les informations que vous pouvez trouver sur notre [mini site dédié au cycle de présentation de rapports au Comité](#) et de notre Guide pour enfants observant et s'engagement dans une session du Comité des Droits de l'Enfant.

Veuillez également noter que nous avons un **Guide pour Adultes participant à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant** et un **Guide pour Enfants participant à la Pré-Session du Comité des Droits de l'Enfant**.

## Dites-nous ce que vous en pensez

Nous serions très reconnaissants de recevoir vos commentaires sur ce Guide. Nous aimerions notamment savoir comment vous l'avez utilisé, quelles ont été les informations les plus utiles et ce que vous pensez qu'il manque, afin que nous puissions l'améliorer pour les suivants.

Vous pouvez envoyer vos commentaires à : [crcreporting@childrightsconnect.org](mailto:crcreporting@childrightsconnect.org)



## CONTACTEZ-NOUS !

Si vous avez des questions ou avez besoin d'informations complémentaires pour assurer la participation des enfants dans le cycle de reporting du Comité, merci de nous contacter

:

- ✓ Par email à : [crcreporting@childrightsconnect.org](mailto:crcreporting@childrightsconnect.org)
- ✓ Par Skype: username: childrights1

<b>Introduction : mots-clés importants .....</b>	<b>4</b>
<b>I. Qu'est-ce qu'une Session d'un pays du Comité des Droits de l'Enfant ? .....</b>	<b>5</b>
I.    Quand et où se déroule la session de mon pays ? .....	5
II.   Structure de la session pays .....	6
<b>II. Suivre la Session Pays.....</b>	<b>7</b>
I.    Assister en personne à la session pays .....	7
1. <b>Pourquoi venir en personne à la session pays ?</b> .....	7
2. <b>Accréditation pour entrer dans les bâtiments de l'ONU</b> .....	8
3. <b>Disposition de la salle pour la Session</b> .....	8
II.   Suivre la session pays à distance grâce au webcast .....	9
III.  Comment s'engager efficacement dans la session pays ? .....	9
1. <b>Si vous êtes à Genève</b> .....	10
2. <b>À travers le webcast de l'ONU</b> .....	10
IV.   Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent-ils choisir de rendre public ?	11
1. <b>Rendre public votre engagement</b> .....	11
2. <b>Que faire si vous craignez des représailles suite à votre engagement avec le Comité ?</b> ...	11
<b>III. Suivi de la session pays .....</b>	<b>13</b>
I.    Quels documents et rapports sont rendus disponibles ? .....	13
1. <b>Observations Finales</b> .....	13
2. <b>Compte-rendu de séance</b> .....	13
3. <b>Résumé de la session par Child Rights Connect</b> .....	13
II.   Comment donner suite aux Observations Finales ? .....	14
1. <b>Activités de mobilisation</b> .....	14
2. <b>Développer des outils pour suivre et mesurer l'avancement des actions</b> .....	14
3. <b>Travailler avec le gouvernement</b> .....	15
4. <b>Organiser une visite de suivi par les membres du Comité</b> .....	15
5. <b>Documenter le processus de reporting</b> .....	15
III. <b>S'engager avec d'autres organes de traités et des mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU</b> .....	16
1. <b>Organes de traité des droits de l'Homme</b> .....	16
2. <b>Conseil des Droits de l'Homme (CDH)</b> .....	17
3. <b>Examen Périodique Universel (EPU)</b> .....	17
<b>Annexe – Informations générales sur les Membres du Comité .....</b>	<b>18</b>

## Introduction : mots-clés importants

### ➤ **Session**

Période de trois semaines de réunions qui a lieu à Genève, en Suisse. Pendant la session, le Comité rencontre des représentants des gouvernements des pays examinés pour discuter de la manière dont chaque État remplit ses obligations concernant les droits de l'enfant.

### ➤ **Session d'un pays**

Rencontre publique entre le Comité et les représentants de l'État examiné, pendant laquelle ils ont une « discussion interactive » à propos de la situation des droits de l'enfant dans le pays.

### ➤ **Pré-session**

Période d'une semaine de réunions qui a lieu à Genève, en Suisse. Pendant la pré-session, le Comité rencontre les défenseurs des droits de l'enfant qu'ils ont choisi d'inviter en se basant sur les rapports alternatifs qu'ils ont reçu, pour se préparer à la session du pays avec les représentants des États.

## I. Qu'est-ce qu'une Session d'un pays du Comité des Droits de l'Enfant ?

Pendant les semaines de session, le Comité rencontre des représentants des gouvernements des pays examinés pour discuter de la manière dont chaque État remplit ses obligations concernant les droits de l'enfant.

Le Comité base sa discussion interactive avec les représentants des gouvernements sur plusieurs choses, dont : le rapport du pays, les réponses écrites du gouvernement à la liste des points du Comité, les soumissions de la société civile, les informations données lors de la pré-session et des rencontres avec les enfants, et d'autres documents pertinents reçus ou consultés par le Comité.

Une session d'un pays est une rencontre publique : n'importe qui, dont des représentants d'ONG, des agences de l'ONU, des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), des étudiants, des journalistes, et des enfants, peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs. Cependant, seuls les représentants de l'État ou du Comité peuvent prendre la parole lors de la rencontre. La réunion peut être suivie en ligne en direct ou après la réunion.

**Astuce !** Pour avoir une meilleure idée d'à quoi ressemble une session pays, vous pouvez regarder les archives actuelles des anciennes sessions sur la [UN Web TV](#).

### I. Quand et où se déroule la session de mon pays ?

La session d'un pays est normalement prévue 6 mois après la pré-session du Comité avec la société civile sous la procédure standard, ou 3 mois après la pré-session du Comité avec la société civile sous la procédure simplifiée de présentation de rapports.

Le Comité se retrouve trois fois par an pour 4 semaines à chaque fois : les trois premières semaines en janvier, mai et septembre sont les sessions et la quatrième semaine en février, juin et octobre est la pré-session. Les dates des sessions pays sont publiées sur [le calendrier des sessions en ligne](#).

Les sessions pays se passent généralement à Genève, en Suisse, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Palais Wilson.

**!** En mars 2020, le Comité tiendra sa 84<sup>ème</sup> session aux Samoa pour examiner les Iles Cook, la Micronésie, et Tuvalu, et pour la pré-session de Kiribati, devenant le tout premier organe de traité des Droits de l'Homme à organiser une session dans un pays !

Des diffusions en direct sont disponibles sur la [UN Web TV](#) et des vidéos sont archivées pour être regardées plus tard.

Le premier jour de la session, à 10h heure de Genève, une session d'ouverture publique a lieu, et inclut : l'adoption du programme de la session et du programme de travail, des mises à jour sur les soumissions des rapports d'Etats, de nouvelles ratifications, et des activités du Comité. Quelques intervenants (agences de l'ONU, représentants du HCDH et Child Rights Connect) sont invités à faire des déclarations. Une session de clôture publique a lieu le dernier jour de la session à 17h heure de Genève. Le Comité prend également part à une série de réunions en huis clos durant la période de session.

## II. Structure de la session pays

L'examen d'un État sous la CIDE (ou CIDE intégrée et rapports de protocoles facultatifs) dure deux fois trois heures. Ces sessions ont lieu le même jour avec une pause de deux heures ou pendant une après-midi et le matin suivant (avec une pause prolongée d'une nuit). Cela dépend de l'organisation des réunions.

Pour la revue d'un protocole facultatif uniquement, la session pays durera une demi-journée (trois heures).

Le Comité est de plus en plus ouvert sur le fait d'échanger avec les délégations des gouvernements à distance, par téléconférence.

La session pays est une réunion de questions et réponses qui alimentera les observations finales du Comité, et est organisée comme suit :

### **Première partie (3 heures) – Jour 1 à 10h ou à 15h**

#### **Introduction :**

- Courtes observations préliminaires par le(la) Président(e)
- Présentation de la délégation d'État et court discours d'ouverture par le(la) chef(fe) de délégation

#### **Questions & réponses :**

- Premier tour de questions sur les 5 premières catégories de droits de la Convention par les rapporteurs du pays ou les membres de groupes de travail, suivis par les autres membres du Comité.  
Bien qu'il n'y ait pas de catégories officielles de questions pour les deux protocoles facultatifs, les questions portent principalement sur la prévention, la protection, la prohibition et les sanctions.

*Pause de 10-15 minutes pour donner le temps à la délégation d'État d'organiser ses réponses aux questions.*

- Réponses du gouvernement aux questions du Comité et questions de suivi du Comité pendant ce temps de réponse
- Deuxième tour de questions du Comité sur les 4 autres catégories de droits

*Pause à 13h ou à 18h. Le gouvernement a du temps pour préparer ses réponses aux questions, et pour consulter ses collègues de la capitale, si c'est possible et nécessaire.*

### **Deuxième partie (3 heures) – Jour 1 à 15h ou Jour 2 à 10h**

#### **Résultats :**

- Questions finales du Comité pour faire en sorte que le gouvernement réponde aux questions restantes, s'il y en a. L'espace est dès lors principalement pour la délégation qui peut répondre aux questions et aux inquiétudes de toute sorte. Les membres du Comité peuvent interrompre les porte-paroles des gouvernements pour poser des questions de relance, en faisant une discussion interactive.
- Remarques finales du Comité et du de l'État

### **Rapporteurs pays ou Groupes de travail**

Pour chaque session pays, le Comité désigne soit **2 rapporteurs pays** soit **un groupe de travail composé de 3-4 membres**.

Les rapporteurs pays ou groupe de travail ont le mandat de diriger les discussions avec les représentants des États pendant la session pays. Les affectations peuvent changer de la pré-session.



Child Rights Connect vous informera de qui sont les rapporteurs pays ou les membres du groupe de travail dès que nous aurons l'information.

### **Délégation d'État**

La composition de la Délégation d'État est une information d'ordre public disponible sur le site web du Comité dans la Liste de délégation pour chaque [session](#) pays.

## **II. Suivre la Session Pays**

### **À propos du contenu de la discussion**

Que vous suiviez la session en personne ou à distance, il est important de noter que certains sujets qui vous sont importants ne seront peut-être pas traités par le Comité, et que le gouvernement évitera peut-être de répondre à certaines questions ou que ses réponses ne vous satisferont pas. Cela peut être frustrant, par exemple s'il y a eu beaucoup d'efforts de mobilisation fournis au préalable. Il est donc important de garder cela en tête avec vos collègues, et de gérer ces limites quand vous donnez la possibilité à des enfants de s'engager dans le cycle de présentation de rapports au Comité.

## **I. Assister en personne à la session pays**

### **1. Pourquoi venir en personne à la session pays ?**

Les représentants de la société civile devraient envisager d'assister à la session plénière. Bien qu'ils n'aient pas le droit de parler durant la rencontre, ils peuvent participer en tant qu'observateurs dans le but d'avoir **une vue d'ensemble de l'échange avec le gouvernement**.

Cela peut aussi être une opportunité unique de rencontrer les représentants des gouvernements dans un contexte où l'on traite des droits des enfants en profondeur, ce qui peut donner une forte base pour une mobilisation et des activités conjointes par la suite.

Bien que le Comité ne rencontre pas formellement les ONG pendant la session, assister à la session pays peut être une opportunité de rencontrer de façon informelle les membres du Comité, et particulièrement les membres du groupe de travail de votre pays, pour fournir de nouvelles informations depuis la pré-session.

Ainsi, la session peut être une opportunité utile de **rencontrer des membres du Comité informellement** avant ou pendant la session plénière pour faire part de vos commentaires sur la session pays et des questions qui ont été soulevées ou non soulevées. Vous pourriez

également envisager d'établir un contact avec les membres du Comité pour faire le suivi sur les observations finales lorsqu'elles seront rendues publiques.



**Avant et après chaque session pays, Child Rights Connect organise des briefings et des débriefings pour tous les défenseurs des droits de l'enfant pour donner des conseils et informations de dernière minute, répondre à toute question, préoccupation ou problème subsidiaire, et discuter des stratégies de mobilisation pour l'étape de suivi. Les briefings ont généralement lieu 1 heure avant la rencontre et les débriefings juste après la session pays.**

### ***Est-ce que les enfants devraient eux aussi assister à la session pays ?***

Les sessions pays ne sont pas vraiment accessibles aux enfants. Puisque les enfants ne sont pas autorisés à intervenir pendant la session, il serait plus adapté et intéressant pour eux de suivre l'échange en ligne ou de sélectionner et regarder des extraits après (voir la section suivante : « Suivre la session pays à distance grâce au webcast » pour plus d'informations).

## **2. Accréditation pour entrer dans les bâtiments de l'ONU**

N'importe quel observateur de la session pays doit obtenir l'accréditation nécessaire du HCDH. La seule limite au nombre de participants est la place dans la salle.

Des informations détaillées à propos des procédures à suivre et la personne de contact sont disponibles [ici](#).

**!** Ne pas obtenir l'accréditation du HCDH vous empêchera d'accéder au bâtiment et d'assister à votre session pays.

L'accréditation pour accéder à l'ONU se passe en 2 étapes :

### **1. Avant la session pays :**

- ✓ Les participants doivent s'enregistrer via la plateforme en ligne unique du HCDH, [Indico](#). Le lien pour la session sera disponible sur la page web du Comité, sous « Événements à venir ». Veuillez prendre en considération que vous devrez créer un compte, remplir un formulaire et télécharger une photo d'identité. Merci de bien vouloir compter deux jours ouvrés avant que votre requête ne soit traitée.

### **2. Le jour de la session pays :**

- ✓ Rendez-vous au point de sécurité du Palais Wilson (adresse : 52 rue des Pâquis, 1201 Genève, Suisse) où la session pays a lieu. L'entrée est permise 10 minutes avant le début de la session pays. Veuillez emmener la confirmation de votre inscription qui inclut un QR code et votre passeport ou carte d'identité.

## **3. Disposition de la salle pour la Session**

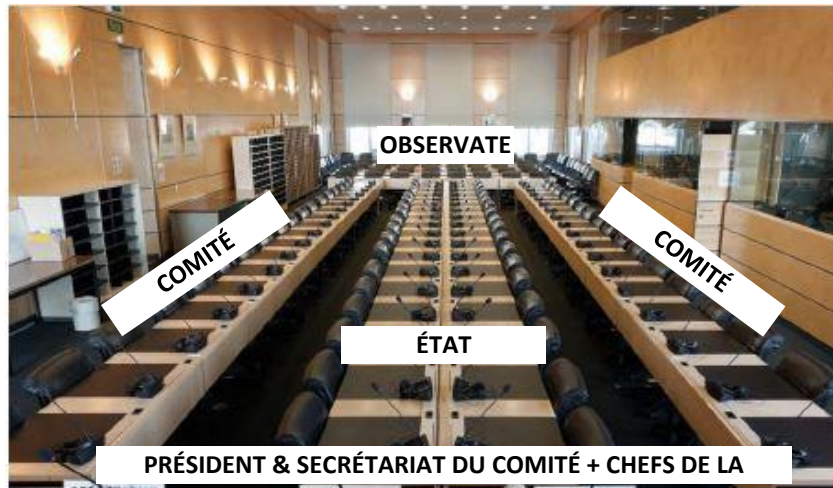
La session a généralement lieu dans la salle de réunion du rez-de-chaussée (voir photo ci-dessous).

Le(la) Président(e) du Comité dirige la session depuis l'estrade et les chefs des délégations d'État et le Secrétaire de la CIDE seront assis à côté de lui(elle).

Les membres du Comité s'assoient autour des tables sur les côtés et le reste des délégués d'État s'assoient autour des tables au milieu.

Les observateurs, dont les représentants des ONG, s'assoient dans les rangées de tables au fond de la pièce.





Source : UNOG

## II. Suivre la session pays à distance grâce au webcast

Toutes les sessions pays sont diffusées en anglais, ainsi que dans une autre langue adéquate : en français, espagnol ou dans la langue nationale si elle est disponible.

Les vidéos sont diffusées en direct puis archivées pour un visionnage ultérieur sur la [UN Web TV](#) : cliquez sur LIVE NOW ou sur MEETINGS & EVENTS -> HUMAN RIGHTS TREATY BODIES -> COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD -> sélectionnez votre langue et les sessions actuelles ou antérieures.

Le webcast a déjà aidé à la sensibilisation et à la compréhension de la revue des États par le Comité, et les diffusions en direct ont été regardées par des ONG, des enfants, des équipes locales d'agences de l'ONU, et aussi par des représentants du gouvernement et des INDH à travers le monde.

Les vidéos archivées peuvent être utilisées comme une base de sensibilisation et de formation au travail du Comité, ou pour les activités de mobilisation qui suivraient les recommandations du Comité.

### ***Aider les enfants à suivre le webcast de la session pays***

Il est essentiel lorsque cela est possible que les enfants qui ont participé aux étapes précédentes du cycle de présentation de rapports soient accompagnés pour suivre la session pays, et qu'ils puissent donner un retour aux organisations accompagnatrices et au Comité sur la façon dont leurs opinions ont été représentées lors des échanges entre le Comité et l'État, de la façon la plus appropriée qui soit compte tenu de leur capacité.

Consultez notre étude de cas sur la Moldavie : [Webcast – Une Opportunité pour les Enfants de s'Engager dans la Session](#)

## III. Comment s'engager efficacement dans la session pays ?

L'idée est de surveiller comment le Gouvernement répond aux questions du Comité en ce qui concerne l'accomplissement de ses obligations au sujet des droits de l'enfant. C'est aussi un moyen de suivre si les problèmes, préoccupations ou recommandations que vous avez pu

évoquer lors de la pré-session ou via vos soumissions écrites ont été pris en considération lors de l'échange.

**!** Comme les observations finales ne reflèteront que les problèmes évoqués lors de l'échange avec l'État, il est important pour la société civile de contrôler le meeting.

### **1. Si vous êtes à Genève**

Pendant les pauses de la session pays, vous pouvez approcher les rapporteurs des pays/les membres des groupes de travail et d'autres membres du Comité pour les informer de vos commentaires sur l'échange. Les membres du Comité décideront si et comment utiliser ces informations lors de l'échange avec l'État.

**!** Vous ne devez pas aider la délégation de votre gouvernement à répondre aux questions. Votre indépendance serait remise en question si vous étiez vu en train de le faire. Vous pouvez évidemment saisir l'opportunité pour approcher la délégation et avoir des réunions avec eux, mais vous ne pouvez pas être impliqué dans leur discussion avec le Comité.

### **2. À travers le webcast de l'ONU**

Le webcast est un outil de mobilisation pratique et une opportunité de ramener une partie du processus de présentation de rapports à la maison, pour sensibiliser au niveau national et pour organiser des activités pour se rendre compte de l'impact possible.

Si vous êtes à Genève mais que vos collègues n'ont pas pu venir, ils peuvent regarder la diffusion du webcast de la session pays en direct et vous transmettre directement leurs questions et commentaires. Vous pourrez ainsi, à votre tour, les transmettre aux membres du Comité pendant les pauses.

Si aucun de vos collègues n'est présent à Genève, Child Rights Connect pourra essayer de transmettre certaines de ces questions et commentaires – envoyés par email à Child Rights Connect – aux membres du Comité pendant les pauses. Cela n'est pas toujours garanti quand il y a un grand nombre de questions et de commentaires.

Nous vous recommandons de regarder le webcast d'une session récente pour trouver de l'inspiration quant aux activités que vous pourriez organiser à ce sujet, pour voir comment vous pourriez en bénéficier au mieux et voir ce qui est techniquement réalisable.

Nous avons collecté des exemples d'activités concrètes organisés par des organisations :

- Réunir des enfants et/ou des ONG, des médiateurs ou des représentants, la presse et les médias...
- Envoyer des commentaires en direct à vos collègues présents à la session pays ou à Child Rights Connect pour tenter d'approcher le Comité et de transmettre des messages de votre part
- Faire des interviews individuelles ou en groupe
- Partager des commentaires en direct à travers les réseaux sociaux
- Elaborer des communiqués de presse

Veuillez tenir compte de ce qui suit :

- Durée de la session pays : une journée entière / deux demi-journées

- Le langage est assez technique et tout le monde n'est pas familier avec le processus de présentation de rapports. Il est donc requis de fournir des informations de fond, un court briefing sur le cycle de reporting, pour conduire et animer les discussions
- Pour ce qui est du matériel, vous aurez besoin d'une bonne connexion internet et d'un ordinateur. Potentiellement un vidéoprojecteur ou un grand écran et des haut-parleurs si vous souhaitez projeter la vidéo
- L'atténuation de tout risque au niveau national, comme la prévention de représailles pour avoir organisé ce genre de meeting
- La participation de certains acteurs peut engendrer des coûts (transport, déjeuner, etc.)

Veillez partager votre expérience via [crcreporting@childrightsconnect.org](mailto:crcreporting@childrightsconnect.org)



**Child Rights Connect couvre également chaque session pays sur les réseaux sociaux via ses comptes Twitter et Facebook.**

#### **IV. Qu'est-ce que les défenseurs des droits de l'enfant peuvent-ils choisir de rendre public ?**

##### **1. Rendre public votre engagement**

- ✓ Vous prenez la décision de rendre publique votre présence à Genève ou les activités entreprises autour de la session pays, en étant actif sur les réseaux sociaux ou en étant présent dans les médias.
- ✓ Pour assurer la sécurité des acteurs nationaux, dont celle des enfants, les observateurs ne sont pas autorisés à prendre des photos ou à filmer dans la salle. Seules des photos et des enregistrements du Comité et des représentants des gouvernements peuvent être prises, et tant que cela ne perturbe pas l'échange.

**!** Soyez conscient que certains défenseurs des droits de l'enfant participant à la même session pays que vous ou à une autre réunion ayant lieu avant ou après la vôtre, pourraient être en danger si leur présence était rendue publique. Merci de respecter leurs besoins et leur sécurité.

**!** Les enfants sont plus vulnérables et ne se rendent pas nécessairement compte des risques et des conséquences de ne pas suivre le principe de confidentialité pour eux-mêmes et pour les autres. Il est essentiel que cela leur soit expliqué clairement en amont d'une réunion avec le Comité et que cela leur soit répété juste après la réunion.

##### **2. Que faire si vous craignez des représailles suite à votre engagement avec le Comité ?**

**Si vous êtes inquiets** de possibles formes de représailles suite à votre présence à une session pays, veuillez informer Mme Allegra Franchetti ([afranchetti@ohchr.org](mailto:afranchetti@ohchr.org)), la Secrétaire du Comité et Child Rights Connect ([crcreporting@childrightsconnect.org](mailto:crcreporting@childrightsconnect.org)) dès que possible.

**Si vous subissez des représailles après votre présence** à une session pays, sachez que le Comité, avec d'autres organes de traité de l'ONU, a développé une série de recommandations

pour « assister et protéger les individus et les groupes prétendant qu'ils ont été l'objet d'intimidation ou de représailles pour avoir cherché à coopérer ou pour avoir coopéré avec eux ».

Dans ce contexte, le Comité a désigné **Mme Renate Winter**, la membre du Comité venue d'Autriche, comme son Rapporteur sur le sujet des représailles. Elle est chargée d'évaluer votre situation et de décider de la façon dont le Comité devrait réagir.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur la sécurité des Défenseurs des Droits Humains à Genève, sur la protection et le récit de représailles sur le [site internet](#) du NGO Welcome Desk.

**! Veuillez lire le [Guide contre les intimidations ou les représailles](#) (Recommandations de San José) pour avoir plus de détails sur le rôle des organes de traité de l'ONU à ce sujet.**

**Coordonnées du Secrétariat du Comité :**

**Comité des Droits de l'Enfant**

Division des traités et du Conseil des Droits de l'Homme  
Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Tel : +41 22 917 91 41 – Fax : +41 22 917 90 08

Email : [crc@ohchr.org](mailto:crc@ohchr.org)

## III. Suivi de la session pays

### I. Quels documents et rapports sont rendus disponibles ?

#### 1. Observations Finales

Le dernier jour de la session, le Comité adopte ses [Observations Finales](#) pour tous les États examinés lors de la session. Ces Observations Finales reconnaissent les progrès faits, les principaux axes d'amélioration et donnent des recommandations pour que les États puissent améliorer leur conformité et la mise en place de la CIDE et des PF (Protocoles Facultatifs) par État.

Les Observations Finales sont des documents publics rendus disponibles en anglais sur le site du Comité peu de temps après la session, et sont également envoyées à l'État et à l'Assemblée Générale de l'ONU. Elles sont ensuite traduites en français et en espagnol (les deux autres langues de travail du Comité), et en arabe, chinois ou russe si l'une de ces langues est plus cohérente pour l'État examiné.

Les Observations Finales doivent être largement disséminées à ceux qui ont participé au processus de présentation de rapports, ainsi qu'à la communauté des droits de l'enfant en général, en passant par la création de blogs, podcasts et films. Une conférence de presse autour de l'heure de l'adoption des Observations Finales peut aussi être organisée.

**Conseil !** Traduire les Observations Finales dans des langues nationales et locales, si ce n'est pas fait par l'État, et les rendre disponibles dès que possible dans des formats accessibles au plus grand nombre, dont les enfants, est un moyen d'assurer que les différents acteurs puissent prendre en main et suivre les progrès. Lorsque cela est possible, nous vous encourageons à sensibiliser l'État à mener ce genre d'actions !

#### 2. Compte-rendu de séance

Un compte-rendu de séance de chaque session pays est produit par les Nations Unies et publié après la session sur le site officiel du HCDH. Il peut être trouvé dans la partie Communiqués de presse & Résumés de rencontres disponible sur le [site](#).

Bien que des enregistrements de discussions soient produits en français ou en anglais suite à la session, ceux-ci contiennent un résumé de la procédure plus qu'une retranscription complète de la discussion.

#### 3. Résumé de la session par Child Rights Connect

Child Rights Connect produit ses propres rapports des sessions pays, soulignant le statut de la ratification, les principaux sujets évoqués, et les principales recommandations incluses dans les Observations Finales. Ces rapports peuvent être trouvés sur la [page d'information de chaque session et pré-session](#) de Child Rights Connect.

Notre pack d'informations inclut également notre suivi et analyse de la participation des enfants ainsi que le statut des ratifications, le travail fait sur les Observations Générales et les activités pertinentes du Comité et de Child Rights Connect autour de chaque session et pré-session.

## II. Comment donner suite aux Observations Finales ?

Les Observations Finales du Comité et de tous les autres organes de traité ne sont pas reliés légalement et ne sont donc pas exécutoires au niveau national.

Le Comité n'a pas de procédure de suivi formelle qui permettrait une évaluation périodique de l'implémentation de certaines recommandations. À chaque revue périodique, le Comité tient compte des précédentes Observations Finales et les compare aux progrès détaillés dans le rapport d'État. Au niveau national, le Comité dépend de mécanismes de suivi indépendants nationaux pour s'assurer que les recommandations sont bien mises en place par l'État.

**!** Aussi bien pour l'État que pour les organisations de la société civile, la publication des Observations Finales n'indique pas et ne doit pas indiquer la fin du processus de reporting. Le cycle ne doit pas s'arrêter ici !

Le processus de suivi est clé pour déclencher des changements positifs concernant les droits de l'enfant et pour assurer un réel impact sur la loi, la politique et les pratiques aux niveaux national et local. Ainsi, il est important de s'assurer qu'il y a des ressources humaines et financières adéquates pour les processus de suivi, dont le fait de donner un certain pouvoir aux enfants.

**Astuce !** Lisez le guide sur la mise en œuvre des recommandations sur les mécanismes des droits de l'homme :

[Suivi des recommandations des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme– Guide pratique pour la société civile](#). D'autres langues sont disponibles sur la [page de la société civile](#).

Ci-dessous se trouve une liste non-exhaustive d'activités et d'actions qui peuvent être entreprises au niveau national, pour lesquelles Child Rights Connect pourrait apporter son assistance technique et son aide au développement des compétences :

### 1. Activités de mobilisation

Les Observations Finales peuvent être intégrées à des activités de mobilisation en cours, pouvant être utilisées comme un outil pour renforcer les objectifs de mobilisation à long terme et pour faire avancer le programme des droits de l'enfant, et aussi pour faire remonter certains problèmes en priorité dans le programme de l'État.

Vous pourrez analyser et prioriser les Observations Finales en fonction de vos objectifs et stratégies pour évaluer lesquelles pourraient réellement être intégrées à votre plan d'action.

### 2. Développer des outils pour suivre et mesurer l'avancement des actions

Bien que les États soient responsables pour l'implémentation de la CIDE et des PF, les ONG et les INDH doivent suivre régulièrement et évaluer la mise en œuvre des Observations Finales. Cela pourra permettre de renseigner vos activités à un niveau national, d'assurer des futures soumissions exhaustives au Comité (ainsi qu'à d'autres mécanismes des droits de l'homme de l'ONU) et de renseigner toute action de mobilisation de l'État pour s'assurer que l'État réponde bien à ses obligations.

Cela devrait inclure la collecte et analyse permanente de données et informations désagrégées pour déterminer dans quelle mesure la législation, la politique et les pratiques sont conformes avec la CIDE et les PF.

### 3. Travailler avec le gouvernement


En fonction du contexte national, les organisations de la société civile peuvent encourager le gouvernement à agir suite aux recommandations du Comité et à développer des indicateurs et des plans d'action nationaux. Elles pourront rencontrer des représentants officiels du gouvernement, ainsi que l'UNICEF, d'autres agences de l'ONU concernées et des enfants, pour discuter des Observations Finales et des étapes à entreprendre pour les mettre en place.

Il est notamment possible de pousser les ministres et les officiels à préparer une réponse conséquente, un plan d'action ou une feuille de route des actions de l'État pour les 5 prochaines années.

### 4. Organiser une visite de suivi par les membres du Comité

Des organisations de la société civile peuvent inviter des membres du Comité à mener une visite de terrain pour rencontrer des représentants officiels du gouvernement, des ONG, des INDH et des enfants pour discuter des prochaines étapes pour répondre aux recommandations du Comité. Ces visites peuvent être officielles si elles répondent à une invitation envoyée par l'État. Les membres du Comité peuvent également mener des visites informelles, ce qui ne nécessite pas d'invitation officielle de la part du gouvernement.

Ce genre de visites permet d'avoir un plus grand nombre d'enfants, et des enfants de milieux plus diversifiés, qui participent activement au processus de reporting et qui rencontrent directement les membres du Comité, dans leur propre environnement.

 **Child Rights Connect peut vous aider à identifier quels membres il serait cohérent d'inviter en fonction de leur expertise thématique et régionale, ainsi que d'autres représentants des organes de traité. Nous pouvons aussi vous donner des commentaires et des conseils sur la note conceptuelle de la visite que vous souhaitez organiser, grâce à nos expériences passées.**

**!** Il est important de noter que les membres du Comité et le HCDH n'ont pas de budget alloué pour faire des visites pays. Toute invitation devrait donc inclure une offre de financement de la visite.

### 5. Documenter le processus de reporting

Des organisations de la société civile peuvent choisir de lancer des activités de recherche comme base d'un futur domaine de travail où il existe un manque de données ou de connaissances du problème donné. Des rapports annuels ou semestriels sur les progrès faits sur la mise en œuvre des recommandations, basés sur des indicateurs, peuvent être rédigés et des campagnes sur les thèmes prioritaires des Observations Finales peuvent être lancées.

Des formations et des programmes de développement de compétences peuvent également être organisés pour contribuer à une meilleure compréhension chez toutes les parties prenantes.

### ***Nos études de cas sur le suivi des recommandations***

Pour promouvoir les bonnes pratiques et partager des exemples de la manière dont les recommandations présentes dans les Observations Finales peuvent être adaptées en activités concrètes, Child Rights Connect réunit des études de cas et les publie sur son site : [www.childrightsconnect.org/publications/](http://www.childrightsconnect.org/publications/)

Quelques exemples d'activités que les ONG peuvent entreprendre incluent :

- ✓ Promouvoir la ratification de la CIDE et des PF ;
- ✓ Mobiliser pour la revue et le retrait de toute réserve sur la CIDE et les PF, lorsque c'est pertinent ;
- ✓ Mener des activités de sensibilisation, des campagnes publiques et des programmes de formation ;
- ✓ Soutenir les enfants dans la mise en œuvre de leurs propres activités de suivi, pour maintenir une implication des enfants à un niveau national ;
- ✓ Approcher l'UNICEF pour discuter de l'inclusion des Observations Finales et des recommandations dans leur mobilisation et leurs programmes d'activités ;
- ✓ Examiner la législation existante et en cours de rédaction pour voir si elle est conforme avec la CIDE et les PF ;
- ✓ Mener une analyse du budget à tous les niveaux du gouvernement pour déterminer quel montant est directement ou indirectement alloué à la mise en œuvre des droits de l'enfant ;
- ✓ Mener des études sur les problèmes évoqués, surtout si ce sont des problèmes négligés et urgents ;
- ✓ Produire des rapports réguliers sur la situation des droits de l'enfant ;
- ✓ Utiliser les médias pour mesurer l'opinion publique et encourager la sensibilisation aux droits de l'enfant ;
- ✓ Former des groupes thématiques d'ONG, par exemple au sein d'une coalition, qui pourrait se concentrer sur certains aspects des recommandations du Comité en particulier.

### III. S'engager avec d'autres organes de traités et des mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU

Même si le Comité des droits de l'Enfant de l'ONU est l'organe spécialisé dans les droits des enfants, les recommandations faites par d'autres organes de traité et par des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU peuvent être d'une grande pertinence pour les défenseurs des droits de l'enfant et il existe plusieurs opportunités de s'impliquer.

Recouper des recommandations de l'ONU pour donner suite aux Observations Finales de la CIDE est important pour éviter de faire un suivi de façon compartimentée ou fragmentée. Une approche globale et coordonnée pourra aider à généraliser les problématiques des droits de l'enfant, renforcer votre mobilisation et son impact positif, augmenter la collaboration et la coordination à un niveau national et au-delà du système des droits de l'homme de l'ONU, et plus important encore, promouvoir les droits de l'enfant comme des droits humains !

! [L'index des Droits de l'Homme](#) est un bon outil pour cartographier les résultats des autres mécanismes des droits de l'homme de l'ONU.

Les différents organes des Nations Unies avec qui les organisations peuvent interagir pour mobiliser et faire avancer les droits de l'enfant incluent :

#### 1. Organes de traité des droits de l'Homme

[Principaux instruments nationaux relatifs aux droits de l'Homme :](#)



- [Comité pour l'élimination de la discrimination raciale](#)
- [Comité des droits économiques, sociaux et culturels](#)
- [Comité des droits de l'Homme](#)
- [Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes](#)
- [Comité contre la torture](#)
- [Comité pour les travailleurs migrants](#)
- [Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants](#)
- [Comité des droits des personnes handicapées](#)
- [Comité des disparitions forcées](#)

## 2. Conseil des Droits de l'Homme (CDH)

Le CDH est un corps inter-gouvernemental qui traite de tous les droits de l'Homme. Il tient une Journée Annuelle sur les Droits de l'Enfant sur un sujet différent chaque mois de mars, qui résulte en l'adoption d'une résolution. À travers différentes initiatives, le CDH couvre de nombreux thèmes ciblés sur les droits de l'enfant, comme les mariages et grossesses précoces, l'éducation, l'enregistrement des naissances, la violence envers les enfants, les enfants réfugiés et migrants, pour n'en nommer que quelques-uns.

De plus, des recommandations de procédures spéciales (mandat par pays et par thème), des décisions d'organes de traité sur des cas individuels, le travail des organes subsidiaires du Conseil des Droits de l'Homme, tel que le Mécanisme Expert des Droits des Indigènes, le Forum sur les minorités, le Forum Social, et le Forum sur le business et les droits de l'homme ; peuvent être explorés.



**Child Rights Connect peut vous aider à identifier des opportunités de mobilisation au CDH en fonction de vos priorités.**

## 3. Examen Périodique Universel (EPU)

L'EPU est un mécanisme du CDH, dans lequel la situation globale des droits de l'homme de chaque État Membre de l'ONU est revu par tous les États Membres de l'ONU, en suivant un programme établi. L'EPU traite de tous les droits de l'homme, dont ceux des enfants. Bien que seuls les États puissent prendre part à cette revue, les ONG peuvent s'impliquer de plusieurs façons pour s'assurer que les questions-clés concernant les droits de l'enfant soient traitées lors des discussions et incluses dans les recommandations finales. Vous pouvez lire notre fiche sur l'EPU [ici](#).



**Child Rights Connect soutient l'engagement des enfants dans le processus de l'EPU, en partenariat avec l'organisation [UPR-info](#).**

## Annexe – Informations générales sur les Membres du Comité

Pour se préparer au mieux à la session d'un pays, voici une revue générale de qui sont les membres du Comité et de leur parcours. Cela vous aidera à avoir une idée des principaux domaines d'expertise des membres du Comité.

Le Comité est composé de 18 experts indépendants en droits de l'Enfant, de 18 pays différents. Il est important de garder en tête que les membres du Comité sont élus à titre personnel pour un mandat de quatre ans et peuvent être réélus.<sup>1</sup>

La composition actuelle du Comité des Droits de l'Enfant, ainsi que des informations sur le parcours des membres, peuvent être trouvées ici :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/CRC/Pages/Membership.aspx>

**!** Toutes les sessions pays du Comité avec les États sont publiques et diffusées sur internet. Si vous souhaitez cerner quelles sont les questions posées par le Comité, rendez-vous sur les archives de la [UN Web TV](#).

Tous les membres du Comité sont experts dans différents sujets liés aux droits de l'enfant, et tendent à poser des questions en lien avec leur expertise et leurs intérêts.



Child Rights Connect a élaboré une liste des **questions que les membres du Comité demandent le plus souvent, et les thèmes qu'ils abordent généralement** lors de sessions pays.

**!** **Veillez noter** que les informations incluses dans cette section ne visent pas à être exhaustives et ont été rédigées par Child Rights Connect uniquement à titre d'information.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur l'élection et la nomination des membres du Comité, rendez-vous sur notre fiche ici: [https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/09/FicheRenseignements\\_Elections\\_ChildRightsConnect\\_French.pdf](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2013/09/FicheRenseignements_Elections_ChildRightsConnect_French.pdf)

## Thèmes fréquemment abordés par les membres du Comité

Membres du Comité	Thèmes
<b>Suzanne AHO ASSOUMA</b>	Enregistrement des naissances, trafic d'enfants, adoption, santé, santé maternelle, services de soins de santé primaires, éducation sexuelle, grossesses précoces.
<b>Amal Salman ALDOSERI</b>	Lois et politiques, dissémination de la CIDE, châtiments corporels, travail des enfants, droit au jeu et aux loisirs, pratiques préjudiciables.
<b>Hynd AYOUBI IDRISSE</b>	Budget, lois et politiques, CIDE dans la législation nationale, collecte de données, coopération entre l'UNICEF-la société civile-le gouvernement, intérêt supérieur de l'enfant, châtiments corporels, enfants victimes de violence, trafic d'enfants, châtiments corporels à l'école, justice juvénile, violence domestique.
<b>Bragi GUDBRANDSSON</b>	Signalement obligatoire des cas d'abus sexuels.
<b>Philip JAFFE</b>	Respect des opinions de l'enfant, parlement des enfants, accès à l'information, châtiments corporels.
<b>Olga KHAZOVA</b>	Intérêt supérieur de l'enfant, adoption, éducation concernant les droits de l'enfant, problèmes de comportement, droit de la famille, soin institutionnel, responsabilité parentale.
<b>Faith MARSHALL-HARRIS</b>	Lois et politiques, nationalité, enregistrement des naissances, avortement, travail des enfants, justice juvénile.
<b>Cephas LUMINA</b>	Santé, éducation inclusive, enfants en situation de handicap.
<b>Gehad MADI</b>	Justice juvénile, enfants impliqués dans des conflits armés, discrimination raciale, vente d'enfants et conflits armés.
<b>Benyam Dawit MEZMUR</b>	Enfants victimes d'abus, qualité de l'éducation, définition de l'enfant, principes généraux, droits civils et libertés.
<b>Clarence NELSON</b>	Hotlines/ lignes d'assistance téléphonique, problèmes de santé des enfants, groupes d'enfants vulnérables, travail des enfants, justice juvénile, enfants des rues.
<b>Mikiko OTANI</b>	Droits civils et liberté, enregistrement des naissances, vie privée, accès à l'information, liberté de culte.
<b>Luis Ernesto PEDERNEIRA REYNA</b>	Lois et législations, liberté d'association, ratification, suivi indépendant des réclamations, vie privée, torture, traitement cruel et inhumain, exploitation sexuelle.
<b>José Ángel RODRÍGUEZ REYES</b>	Discrimination, droit d'exprimer ses opinions, prise en charge institutionnelle, adoption, problèmes de santé des enfants, allaitement, enfants intersexués.
<b>Aissatou ALASSANE SIDIKOU</b>	Pratiques traditionnelles, éducation.
<b>Ann Marie SKELTON</b>	Loi sur la garde et la protection de l'enfance, budget.
<b>Velina TODOROVA</b>	Violence contre les enfants, traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants.

**Renate WINTER**

Châtiments corporels, abus et négligence, pratiques préjudiciables, exploitation sexuelle, trafic d'enfants, qualité de l'éducation, âge de responsabilité pénale, justice juvénile.

## Exemples de questions posées par les membres du Comité pour chaque catégorie

### A. Mesures d'application générales

#### Mécanismes de suivi de l'application de la CIDE

**Gehad Madi**

Compte tenu du suivi indépendant des violations des droits de l'enfant, pourriez-vous informer le Comité du nombre de plaintes qui ont été déposées ?

**Hynd Ayoubi Idrissi**

Qu'est-ce qui est prévu pour assurer que les enfants aient un accès confidentiel aux mécanismes de suivi ?

#### Budget

**Benyam Dawit Mezmur**

Nous reconnaissons qu'il y a eu des difficultés financières. Quel est le budget alloué à l'éducation ?

**Ann Marie Skelton**

Est-ce que ce nouvel acte de garde et protection de l'enfance a été budgété avant d'être mis en place ? Y a-t-il un budget spécifiquement dédié pour la mise en place de cette loi ?

#### Ratification des protocoles facultatifs

**Amal Salman Aldoseri**

Pourriez-vous nous expliquer ce qui vous retient de signer le Protocole Facultatif sur l'implication des enfants dans des conflits armés (OPAC) et le Protocole Facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie infantile (OPSC) ?

**Luis Ernesto Pedernera Reyna**

Est-ce que votre pays a un échéancier des mises à jour sur les Traités des Droits de l'Homme dont la ratification est toujours en attente ?

#### Politiques : Plan d'Action Nationale (PAN)

**Mikiko Otani**

Dans le nouveau plan d'action, un conseil des enfants a un rôle très important. Est-ce que les enfants ont été impliqués dans ce processus ?

## Implémentation de la CIDE dans la législation nationale

### José Angel Rodriguez Reyes

Avez-vous un corps national ou local en charge de la coordination des droits des enfants en lien avec les politiques publiques ? A quelle fréquence ces corps se retrouvent-ils ?

## Médiateur

### Clarence Nelson

Est-ce que le Médiateur a une équipe d'investigation qui s'occupe de traiter les plaintes ? A-t-il un service juridique qui s'occupe des autres problèmes ?

## Dissémination de la Convention

### Renate Winter

La Convention n'est pas bien connue des enfants et des personnes qui s'occupent des enfants. Y a-t-il un plan de prévu pour rendre familière cette Convention ?

## Collecte des données

### Hynd Ayoubi Idrissi

La collecte de données est un domaine qui a besoin d'être renforcé, notamment en ce qui concerne la population indigène, les orphelins etc. Quelles sont les mesures mises en place par l'Etat ?

### Kirsten Sandberg

Certaines catégories ne sont pas faciles à trouver dans votre système statistique (par exemple ce qui concerne la santé mentale, les enfants n'étant pas présents à l'école, les enfants victimes de violence). Faites-vous toujours des efforts d'amélioration de collecte des données ?

## Coopération entre l'UNICEF, la société civile, et le gouvernement

### Suzanne Aho Assouma

Comment l'Etat travaille-t-il avec les ONG ? Existe-t-il des subventions pour les ONG qui travaillent pour la protection des enfants ?

## B. Définition de l'enfant

### Concept de l'enfant

### Amal Salman Aldoseri

Quelle est la définition légale d'une petite fille ? Est-ce que vous considérez que cette définition est cohérente face aux standards internationaux ?

### Gehad Madi

L'âge de la majorité est établi à 18 ans, mais les enfants se mariant avant cet âge-là sont légalement considérés comme des adultes. Comment est-ce possible ?

## C. Principes généraux

### Non-discrimination

#### Olga Khazova

Les enfants nés hors mariage sont-ils discriminés ?

### Intérêt de l'enfant

#### Olga Khazova

Comment l'intérêt de l'enfant est-il pris en compte lors de cas spécifiques, comme dans les cas où les parents sont expulsés de leur appartement ou n'ont pas les documents nécessaires etc. ?

#### Gehad Madi

Le Comité félicite votre pays pour l'implémentation du principe présent dans la Loi sur les Enfants. Cependant, le principe n'a pas de statut légal comme il est absent de la loi sur l'éducation et des éléments impactant les décisions dans les politiques d'immigration. Est-ce que vous prévoyez de changer cela ?

### Droit d'expression de ses opinions

#### Amal Salman Aldoseri

Quelles sont les plateformes sur lesquelles les enfants peuvent être entendus ? Quelles sont les formations disponibles compte tenu des opinions des enfants sur tous les aspects ?

### Droit de participation

#### José Ángel Rodríguez Reyes

Les enfants peuvent-ils participer à la vie publique ? Les jeunes peuvent-ils s'associer en toute liberté ? Avez-vous par exemple un parlement de l'Enfant ?

## D. Libertés et Droits civils

### Nationalité

#### Amal Salman Aldoseri

Les mères peuvent-elles transmettre leur nationalité à leurs enfants ?

La nationalité est-elle donnée aux enfants de demandeurs d'asile quand ils naissent ?

#### Suzanne Aho Assouma

L'enregistrement des voyageurs et des enfants Roms : y a-t-il des choses mises en place pour déclarer la naissance de ces enfants ?

## Enregistrement des naissances

### **Suzanne Aho Assouma**

Quelle est la date limite jusqu'à laquelle on peut obtenir un certificat de naissance ? Quel est le taux de non-déclaration ? Et quel est le taux d'enfants dont les parents sont anonymes ?

Le système d'enregistrement a l'air d'être très centralisé ; comment les personnes de zones rurales s'enregistrent-elles ? L'enregistrement est-il gratuit ? Si non, est-ce qu'il a été envisagé de retirer ces frais ?

Y a-t-il un programme qui permette de sensibiliser à l'importance de l'enregistrement des naissances ? Et est-ce que les enfants non-enregistrés ont accès à l'éducation ?

### **Mikiko Otani**

Est-ce que l'exigence d'une enquête médico-légale représente toujours un challenge pour les enfants nés à la maison ou dans un autre environnement qu'un hôpital ? Avez-vous mis en place des mesures de mobilisation et de formation pour le personnel hospitalier, les gestionnaires et les autres professionnels de santé à travers le pays pour cette nouvelle procédure ? Avez-vous un système de collecte des données pour identifier le nombre de non-enregistrements à la naissance et suivre si cette nouvelle procédure a un impact positif sur la réduction des non-enregistrements ?

### **Benyam Dawit Mezmur**

Est-ce que l'Etat serait prêt à retirer les frais d'enregistrements des naissances ?

## Liberté d'association

### **Luis Ernesto Pedernera Reyna**

Comment les enfants sont-ils impliqués dans ces associations des droits de l'homme dans les écoles ? Comment sont-elles créées ? Deviennent-ils membres à travers des élections ? Quel est le pouvoir qui leur est attribué ? Quelles sont les activités auxquelles ils participent ? De quelles ressources bénéficient-ils ? Est-ce que les enfants sont familiers de ces associations des droits de l'homme ?

## Liberté de culte

### **Mikiko Otani**

Pouvez-vous nous confirmer que la décision qui a été prise que certains élèves soient autorisés à ne pas être présents en cours de religion, bien que cela fasse partie du programme, si leurs parents en font la demande écrite, a bien été délivrée ?

Pouvez-vous informer le Comité si des mesures législatives pour amender une loi d'éducation nationale qui aurait été identifiée comme inconstitutionnelle ou si toute autre mesure en réponse à cette décision constitutionnelle majeure ont été faites ou prévues ? Si cette provision est toujours d'actualité, comment le droit de l'enfant à ne pas aller en cours de religion est-il concrètement implémenté ? Comment les étudiants et leurs parents sont-ils informés de cette possibilité de ne pas aller aux cours de religion ? Combien d'élèves choisissent de ne pas y aller ? Comment ces élèves qui choisissent de ne pas y aller sont-ils traités à l'école ?

## Parlements des Enfants

### Philip Jaffé

Comment le gouvernement s'assure-t-il que tous les enfants soient représentés au parlement des enfants ?

## Droit à l'information, vie privée et utilisation des réseaux sociaux

### José Ángel Rodríguez Reyes

À quel âge un enfant aura-t-il accès à des informations sur son identité biologique ? Peuvent-ils chercher à connaître l'identité de leurs parents biologiques ?

### Mikiko Otani

Comment vous assurez-vous que les enfants sont efficacement protégés de la diffusion de leurs images ou de déclarations qui ne devraient pas exister car elles contredisent l'intérêt de l'enfant ? Existe-t-il des mécanismes de protection pour empêcher ce genre de diffusions ? Y a-t-il une éducation sur les risques d'internet incluse dans les sujets sur les TIC (technologies de l'information et de la communication) en tant que mesures préventives pour protéger les enfants d'une exposition à des informations ou contenus nocifs ou à des produits ciblés pour des enfants en réponse à notre précédente recommandation ? Y a-t-il un suivi et un corps instauré pour les services informatiques ?

### Luis Ernesto Pedernera Reyna

Comment pourriez-vous protéger l'intimité de la vie des enfants et ne pas arbitrairement interférer dans leur intimité, d'une façon qui ne trahirait pas la confiance qui existe entre les parents et leurs enfants et en protégeant leur intimité dans le même processus ?

De quoi sont victimes les enfants en termes de vie privée et quels sont les remèdes mis à disposition des enfants quand leur vie privée est envahie ?

### Velina Todorova

Les initiatives des médias pour discuter des histoires personnelles des victimes d'abus sexuels : y a-t-il des intentions similaires en ce qui concerne les punitions corporelles, d'être couvertes par ces pratiques positives des médias ?

## E. Violence à l'égard des enfants

### Châtiments corporels

#### Clarence Nelson

Est-il vrai que certains châtiments corporels sont toujours légaux en réponse à certaines offenses religieuses ?

#### Amal Salman Aldoseri

Est-ce que vos lois interdisent explicitement les châtiments corporels tous contextes confondus ?

## Maltraitance et négligence



### **Renate Winter**

En lien avec la violence domestique, votre État a pris des mesures punitives contre les parents. Cependant, ce n'est pas suffisant. Existe-t-il un programme pour aider les parents à changer de comportement ?

Est-ce que les abandons d'enfants et la maltraitance se produisent de la même manière dans toutes les régions ?

## **Pratiques nocives**

### **Amal Salman Aldoseri**

5% des enfants sont mariés à 16 ans. Quelles sont les mesures mises en place pour sensibiliser aux effets nocifs d'un mariage précoce ?

## **Exploitation sexuelle et abus sexuels**

### **Gehad Madi**

Parfois, des cas d'exploitation sexuelle mènent au suicide. Combien de ces cas sont-ils traduits en justice ?

### **Renate Winter**

Concernant la stigmatisation des enfants qui ont été abusés sexuellement, y a-t-il un plan d'éducation et de réintégration dans les zones rurales ?

### **Luis Ernesto Pedernera Reyna**

Combien de petits garçons et de petites filles ont été touchés par l'exploitation sexuelle et quelles sont les mesures concrètes qui ont été mises en place pour prendre soin des enfants qui ont été sexuellement exploités et maltraités ?

## **Enfants victimes de violence**

### **Benyam Dawit Mezmur**

Pourriez-vous clarifier si votre État permet qu'une personne ayant violé le droit d'un enfant ne soit pas nécessairement punie si l'acte de violence a été effectué en toute bonne foi ?

### **Suzanne Aho Assouma**

Victimes d'abus et de violences sexuelles : quels sont les programmes accessibles aux enfants pour qu'ils puissent s'en remettre à la fois physiquement et psychologiquement ?

### **Luis Ernesto Pedernera Reyna**

Les gardiens de prison sont-ils formés ? Les enfants sont-ils informés que la torture est un crime reconnu par la loi ? Est-ce que des mesures de protection permettent aux personnes de signaler des cas de torture, ou de traitements cruels et humiliants ?

Les enfants peuvent-ils être physiquement punis à la maison et à l'école ? Est-ce que la loi énonce un standard indiquant que les punitions corporelles ne sont pas tolérables aussi bien à la maison, à l'école, et dans les centres de soin pour enfants ?

### **Velina Todorova**

Y a-t-il des plans du gouvernement pour traiter des punitions corporelles dans le milieu familial ? Des plans pour tenir des campagnes de sensibilisation ou des formations pour les parents ?

## **Hotline / Assistance téléphonique**

### **Clarence Nelson**

Avez-vous des lignes téléphoniques disponibles pour les enfants 24h/24, 7j/7 et dans tout le pays ? Est-ce qu'elles sont financées par l'État ou par des organismes privés ?

### **Hynd Ayoubi Idrissi**

Comment garantissez-vous que les enfants aient accès au numéro gratuit pour déposer une plainte ?

### **Mikiko Otani**

Existe-t-il des informations facilement compréhensibles par des enfants sur le système de plaintes qui ont été disséminées ? Pourriez-vous nous donner le nombre de plaintes reliées aux enfants ?

### **Luis Ernesto Pedernera Reyna**

Combien de plaintes l'Institution Nationale des Droits de l'Homme a-t-elle reçu en termes de violations des droits de l'enfant ? Et comment avez-vous traité ces plaintes, notamment depuis la création de l'unité spéciale dédiée aux droits de la femme, des enfants et des personnes en situation de handicap ?

### **Velina Todorova**

Comment est assurée la sécurité de l'enfant qui utilise des assistances téléphoniques et des mécanismes indépendants de dépôts de plaintes ? La ligne téléphonique d'aide aux enfants a-t-elle reçu des financements de l'État et le gouvernement a-t-il des plans pour promouvoir d'autres lignes gratuites pour enfants, pour que les enfants puissent être au courant de ces services et de comment les utiliser ? Qui répond au téléphone ? Est-ce que les personnes qui répondent au téléphone sont entraînées ? Quelles sont les conséquences pour l'enfant, par exemple y a-t-il un suivi des plaintes ou non ?

Est-ce que ces méthodes d'identification rapides et d'intervention dans des cas de violences qui ont une fonction multisectorielle et multidisciplinaire en tant que mécanisme de référence et en tant que tels font-ils partie du cadre sectoriel normatif ? Quels sont les éléments déclencheurs du mécanisme, en particulier dans des environnements proches en ce qui concerne les enfants ? Quel est le statut des signalements anonymes d'abus et de maltraitance ? Qui gère les institutions s'occupant des cas et quelle est la formation fournie aux professionnels impliqués ? Quels genres de services sont déjà en place et comment la demande est-elle encouragée ?

## **Trafic d'enfants**

### **Renate Winter**

Les bébés sont parfois vendus par des mères ou des infirmières. Comment gérez-vous ces deux

types de situation ? Comment ces mères sont-elles sanctionnées et comment le sont ces infirmières ?

## F. Milieu familial et protection de remplacement

### Assistance aux familles

#### José Ángel Rodríguez Reyes

Des programmes et services de soutien aux familles sont très importants pour réduire la pauvreté. Mais quel est le périmètre de ce genre de programmes ? Combien de familles sont concernées par ces programmes ?

### Soin institutionnel

#### Olga Khazova

Concernant l'augmentation du nombre d'enfants retirés à leur famille et placés en institutions, comment prévoyez-vous d'éviter les placements ? Nous avons des informations sur des enfants ayant été retirés de parents en situation de handicap. Peuvent-ils toujours rester en contact avec eux ?

### Enfants de parents incarcérés

#### Olga Khazova

Les enfants dont les mères sont incarcérées ont-ils la possibilité de garder contact avec elles ? Si l'enfant naît en prison, que lui arrive-t-il ?

### Adoption

#### Olga Khazova

Où sont enregistrés les deux noms (l'ancien et le nouveau) d'un enfant adopté ? Qu'est-ce qui est écrit dans le certificat de naissance ? Comment vous assurez-vous que les enfants indigènes en cours d'adoption gardent un lien avec leur famille ?

### Développement de la petite enfance

#### Suzanne Aho Assouma

Dans votre rapport, vous mentionnez des frais de maintenance et le fait que si le père ne peut pas payer, la mère doit fournir le support financier à l'enfant. Cependant, que se passe-t-il si aucun des parents ne peut se le permettre financièrement ?

#### José Angel Rodriguez Reyes

Quelles sont les mesures appliquées pour améliorer la nutrition des enfants ? Et pour réduire les problèmes qui ralentissent la croissance des enfants ?

## G. Santé et bien-être

### Problèmes de santé des enfants

#### Olga Khazova

Est-ce que vous donnez un accès facile aux services de santé à tous les enfants, dont ceux qui vivent dans des zones reculées ?

### Santé adolescente

#### Clarence Nelson

En ce qui concerne la toxicomanie, avez-vous des centres d'hébergement pour les consommateurs de drogues ? Sont-ils dans toutes les zones ?

#### Cephas Lumina

Les chiffres sur les enfants en situation de handicap ne concernent que ceux âgés jusqu'à 14 ans. Que se passe-t-il avec les enfants plus âgés ?

#### Olga Khazova

Concernant la hausse de troubles mentaux, fournissez-vous des traitements médicaux qui soignent les problèmes de comportement ? Quel est le lien entre les drogues stimulantes et la hausse du taux de suicides ?

### Santé maternelle

#### Suzanne Aho Assouma

Nous n'avons pas reçu de chiffres pour les taux de mortalité maternelle ; quelle est l'ampleur de ce phénomène ?

Vous avez évoqué votre programme national pour la prévention de la transmission du VIH, mais vous ne parlez pas des mères atteintes du VIH ?

### Services de santé primaires

#### Suzanne Aho Assouma

Des mesures pour améliorer les transports et les routes ? Par exemple, pour les femmes qui sont sur le point d'accoucher ?

En ce qui concerne la pollution de l'air, qu'est-ce qui est mis en place pour permettre aux femmes d'utiliser moins de bois et de charbon pour la cuisine ?

### Informations sur la santé reproductive

#### Suzanne Aho Assouma

La criminalisation de l'avortement à moins que ce ne soit un viol : ne pensez-vous que cela va encourager les avortements clandestins ? Ne devriez-vous pas décriminaliser l'avortement ?

## Allaitement

### José Ángel Rodríguez Reyes

Quel pourcentage d'hôpitaux appliquent un programme d'allaitement maternel efficace ? Quel est le pourcentage d'hôpitaux qui appliquent ce genre de programmes ?

## Enfants en situation de handicap

### Amal Salman Aldoseri

Qu'est-ce qui est prévu pour offrir aux enfants des transports en commun gratuits ? Combien d'enfants en situation de handicap sont placés ? Ont-ils accès à une éducation et à un système de santé dans ces institutions ?

### Cephas Lumina

Pourriez-vous donner au Comité des nouvelles sur la formation des professionnels de santé à travers une évaluation de la réhabilitation et du handicap en fonction des communautés ? En particulier, comment ces professionnels de santé ont-ils été formés jusqu'à aujourd'hui ? Combien d'entre eux ont été formés jusqu'à aujourd'hui et comment sont-ils répartis à travers le pays ?

Quelles mesures sont implémentées pour combattre la stigmatisation et les préjugés sur les enfants en situation de handicap ?

## H. Education, Loisirs et activités culturelles

### Education globale

#### Velina Todorova

Prévoyez-vous de mettre en place des mesures pour assurer une éducation globale qualitative pour les enfants en situation de handicap ?

#### Cephas Lumina

Quels sont les mécanismes en place pour suivre l'implémentation de ces standards d'éducation globale dans les écoles ? Quelles sont les solutions et les sanctions disponibles pour une école non conforme ?

### Education gratuite et obligatoire

#### Amal Salman Aldoseri

Est-ce que l'éducation primaire est obligatoire et gratuite ? Même pour les enfants qui n'ont pas la nationalité ?

D'après le compte-rendu, l'éducation primaire est accessible à 90% des enfants, est-ce que cela inclut les enfants autochtones ?

### Qualité de l'éducation

#### Renate Winter

À cause de restrictions budgétaires, certaines écoles en zones rurales ne donnent pas de notes.

Plusieurs notes sont assemblées. Y a-t-il une possibilité de gérer des plus petites classes ? Le redoublement en CP est très fréquent et les taux de déscolarisation sont élevés. Qu'allez-vous faire pour empêcher cela ? Est-il possible de faire des modifications au programme académique ?

#### **Benyam Dawit Mezmur**

Existe-t-il des disparités dans l'accès à l'éducation entre les zones rurales et les villes ? Quelles sont les mesures et quels sont les impacts positifs pour ce sujet ?

### **Harcèlement**

#### **Amal Salman Aldoseri**

Les écoles deviennent de moins en moins sûres à cause du harcèlement et du cyberharcèlement, comment gérez-vous ce problème ?

#### **José Ángel Rodríguez Reyes**

Quelles sont les mesures prises pour éviter le harcèlement dans les écoles ? Est-ce que vous procédez à des inspections régulières/un suivi ?

### **Éducation sur les droits de l'Homme et de l'Enfant**

#### **Olga Khazova**

Des cours sur les droits des enfants ne sont pas systématiquement enseignés dans toutes les écoles et ne font pas partie du programme académique. Est-ce que vous prévoyez de faire des changements à ce propos dans le programme académique ?

#### **Clarence Nelson**

Est-ce que la Convention fait partie du programme académique ?

### **Installations dans les écoles**

#### **Olga Khazova**

Transport vers les pensionnats. Ces enfants sont-ils emmenés chaque jour ou une fois par semaine ? Y restent-ils toute la semaine ?

### **Loisirs**

#### **Amal Salman Aldoseri**

La violence des gangs rend la vie quotidienne des enfants très difficile à apprécier puisque les enfants ont peur d'aller dehors pour jouer, craignant d'être violés ou kidnappés. Mettez-vous des mesures en place pour pallier cela ?

### **Taux d'abandon scolaire**

#### **Amal Salman Aldoseri**

Les taux d'enfants en situation de handicap qui abandonnent l'école sont élevés, comme ils sont transférés dans des écoles plus lointaines et que le long trajet finit par les épuiser. Comment prévoyez-vous de gérer ce problème ?

## I. Mesures spéciales de protection de l'enfance

### Groupes d'enfants vulnérables

#### **Olga Khazova**

Problèmes des boîtes à bébés. Comment gérez-vous les mères qui présentent un risque d'abandon de leurs bébés ? Comment empêchez-vous les abandons de bébés ?

Les mères de communautés indigènes ont peur de signaler des actes de violence car elles ont peur de perdre leurs enfants. Comment gérez-vous ce problème ?

### Travail des enfants

#### **Philipp Jaffé**

Est-ce que certains enfants travaillent dans des entreprises privées de sécurité ?

### Enfants en conflit avec la loi : âge de la responsabilité criminelle

#### **Hynd Ayoubi Idrissi**

Une ordonnance proposée pour réduire l'âge de la responsabilité criminelle à 16 ans ou la laisser à 18 mais changer la durée des poursuites. Seriez-vous prêt à réduire l'âge de la responsabilité criminelle ? Que se passe-t-il en ce moment ? Les gens veulent avoir plus de contrôle sur la criminalité compte tenu de la pression. Quelles sont vos intentions ?

#### **Gehad Madi**

Le Comité est inquiet que votre législation établisse l'âge minimum de responsabilité criminelle à 8 ans, ce qui est beaucoup trop jeune. Prévoyez-vous de le modifier pour répondre aux standards de la Convention ?

### Justice juvénile

#### **Renate Winter**

À quel moment un enfant est-il emprisonné et à quel moment est-il placé dans le système de justice juvénile ?

À quel stade de la revue de votre système de justice juvénile êtes-vous ? Qu'en est-il des délinquants âgés de 12 à 16 ans, de quelles lois dépendent-ils ? Quelles sont les possibilités pour eux et quelles sont les alternatives légales possibles à la détention ? Est-ce que les enfants en conflit avec la loi sont privés d'éducation ?

#### **Clarence Nelson**

Est-ce que les enfants accusés ont le droit à une représentation légale ? Qu'en est-il s'ils ne peuvent pas se le permettre financièrement ?

Est-ce que la nouvelle législation de justice juvénile abolit les châtiments corporels et l'emprisonnement à vie ?

**Luis Ernesto Pedernera Reyna**

Est-ce que les Institutions Nationales des Droits de l'Homme ont le droit de visiter des zones de détention ? Pourquoi ont-elles besoin de demander la permission et ne peuvent-elles pas faire de visites surprises ?

**Enfants des rues**

**José Angel Rodríguez Reyes**

Avez-vous une politique pour empêcher les enfants vivant dans la rue d'être exploités ?

**Enfants réfugiés**

**Amal Salman Aldoseri**

Est-ce que vous gardez une trace (un registre) des enfants réfugiés et demandeurs d'asile ?